

SINUS-80-40-00

SINUS-80-40-00, Filtre sinus pour PWM

Code: R7S006. (CONSULTAR DISPONIBILIDAD)

> In (A): 80

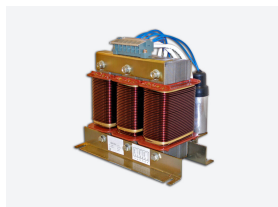
> Fréquence commutation (kHz): 10

La description

Les filtres Sinus sont spécialement conçus pour améliorer la forme d'onde et éviter les surtensions dans les moteurs. Ils sont installés sur des onduleurs à sortie MLI, entre le convertisseur et le moteur. La commutation des IGBT à haute fréquence (transistor bipolaire à grille isolée) provoque une tension de sortie dont les crêtes peuvent atteindre des valeurs supérieures à 1 300 V au niveau des bornes et enroulements du moteur. Ces valeurs constantes de tension ont un impact sur le moteur puisqu'elles accélèrent son vieillissement et entraînent la perforation de l'isolement de l'enroulement, le piqûre et l'usure des paliers, la surchauffe et les bruits inutiles, ainsi que les émissions d'interférences à travers les câbles. Cet effet est d'autant plus prononcé que la distance entre le convertisseur et le moteur est importante.

Application

Améliorant la qualité de l'onde à la sortie du MLI (modulateur de largeur d'impulsion), ce produit est tout particulièrement recommandé pour les longues lignes jusqu'au moteur. Réduisant les crêtes de surtension provoquées par le MLI, ce filtre conduit à une usure moindre des isollements et paliers du moteur. Il atténue également les interférences rayonnées par les conducteurs entre le modulateur et le moteur.



SINUS-80-40-00

Filtre sinus pour PWM

Code: R7S006.

Spécifications

Alimentation en courant alternatif

Fréquence	50 / 60 Hz
Tension nominale	380 / 400 Vca

Caractéristiques mécaniques

Taille (mm) larg. x haut. x prof.	290 x 422 x 360 (mm)
Boîtier	Conducteur en cuivre. Bande d'aluminium

Caractéristiques environnementales

Degré de protection	IP 00
Installation, lieu, position.	Inside

Caractéristiques électriques

Fréquence de commutation	2 ... 10 kHz
Courant transitoire maximum	2 In
Tension d'isolement, circuit	2 kV

Circuit de mesure de courant

Courant nominal (In)	4 ... 400 A
Surcharge admissible	1,17 In
Surcharge permanente	1,17 In